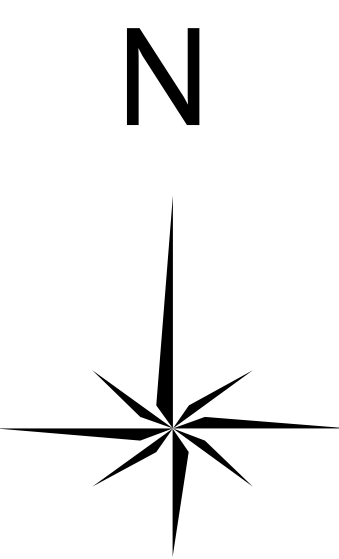




Vu pour être annexé à la délibération du 20 décembre 2018	Révision prescrite le	16 décembre 2016
	Révision arrêtée le	20 décembre 2018

P. GARDIN Paysagiste (s.l.g.), M. BENOIT Architecte (s.l.g.), B. GOUIN Architecte d'intérieur
 Maîtres de la S.C.M. Atelier du Triangle
 Espace d'Aménagement Urbain - 138, rue Paulus - 69600 BRON - Tél. 04 78 39 10 10 - Email : atelier@triangle.fr



LÉGENDE

- UA** Zone urbaine correspondant au bâti ancien
- UP** Zone urbaine correspondant au site du Presbytère
- UH** Zone urbaine correspondant aux secteurs de hameaux
- 1AU** Zone d'urbanisation à court terme
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur de la zone agricole inconstructible pour des raisons paysagères (Chapelle de Vâtre)
- N** Zone naturelle
- Ngm** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc du Moulin de la Roche
- Ngc** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc de l'ancienne carrière
- Np** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation d'un parking paysager
- Ne** Zone naturelle dédiées à l'implantation d'une station d'épuration

OUTILS

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Bâtiment repérés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Sites agricoles repérés au moment de l'approbation du PLU

RISQUES NATURELS

- Zone inondable localisée selon les connaissances locales
- Report des zones de constructibilité issues de l'étude géologique annexée au présent PLU
- Non constructible
- Constructibilité sous conditions B1
- Constructibilité sous conditions B2

